

Valorisation du patrimoine archéologique du site de Villerest

Lors de la construction du barrage de Villerest, l'EPALA avait fait réaliser de 1977 à 1983 d'importantes fouilles archéologiques préventives sur plusieurs sites. L'un d'eux, la Vigne Brun, contenait un habitat gravettien vieux de 25 000 ans qui a livré un abondant outillage. De nombreuses publications scientifiques ont rendu compte de l'intérêt de ces découvertes et un colloque sur les habitats préhistoriques a eu lieu en 1982 à Roanne/Villerest pour présenter les résultats des fouilles à la communauté scientifique internationale.

Selon les dispositions de la loi portant réglementation des fouilles archéologiques, le produit de la Vigne Brun appartient pour moitié à l'Etat, le Ministère de la Culture étant l'auteur par délégation des fouilles, et pour moitié à l'Etablissement public Loire, en tant que propriétaire foncier des terrains fouillés.

L'Etablissement a été sollicité fin 2014 par le Musée National de la Préhistoire des Eyzies-de-Tayac (Dordogne) qui souhaite valoriser et présenter au public les collections et moulages des structures mises au jour lors des fouilles de la Vigne Brun.

Dans une logique de valorisation patrimoniale du site de Villerest, un accord de principe avait été donné par le Bureau du 13 mai 2015. Toutefois, ce dernier avait indiqué son souhait de recueillir préalablement l'avis de Roannais Agglomération et de la commune de Villerest.

Depuis cette date plusieurs échanges et rencontres ont eu lieu entre le Conservateur du Musée de la Préhistoire, les collectivités concernées et l'Etablissement. Par courrier du 29 avril 2016, Monsieur Philippe PERRON, Maire de Villerest, a confirmé que la commune n'avait pas d'objection au transfert de propriété des moulages, propriété de l'EP Loire, au Musée National de la Préhistoire.

Par conséquent, il est proposé de céder au Musée national de la Préhistoire, dans une optique de valorisation, l'ensemble des collections issues des fouilles archéologiques du barrage de Villerest dont l'Etablissement est propriétaire.

Afin de permettre dans le même temps un relais de valorisation de ce patrimoine *via* les outils/supports de communication de l'Etablissement, il est proposé également de convenir avec le Musée National de la Préhistoire d'une mise à disposition à titre gratuit de produits numériques restituant la richesse du patrimoine archéologique dont il s'agit.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.